



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 01^{er} octobre 2019

Le premier octobre deux mille dix-neuf, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la salle Paul Dardier à Mirepoix, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain TOMEO, Nicole BASSET, Dominique BRETTE, Grégory BALARD, Jacques BERTIGNAC, Jean BLAVIT, Francis BONNET, Claudine CAMOU, Francis CHAUVRY, Jacques ESCANDE, Emmanuel FABRE, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Monique LE MINEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Jérôme MOLA, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Maguy PERROY, Arlette ROMERA, Pierre ROUGE, Jean SAINT-MARTIN, Alain SERVANT, Paul SOULA, Philippe TERRIDE, Jean-Pierre WIDMANN, Anthony CROUZET, Mathilde DERAMOND, Marie-Thérèse LOPEZ

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Xavier CAUX à Pierre ROUGE, Fabien CATALA à Pierre GARCIA, Christian CHAUBET à Jean-Jacques MICHAU, Alain BOULBES à Serge MICHAU, Valérie ANSELME à Jean BLAVIT

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil 19 juin 2019

Le Procès Verbal du conseil communautaire du 19 juin 2019 a été adopté à l'unanimité.

2. Motion contre la fermeture de la trésorerie

A la suite de la rencontre avec Madame QUILLIEN et Monsieur MICHAU, Monsieur MATTOY a présenté en conférence des Maires le projet de réorganisation des services de la DGFIP dans le Département.

Monsieur MATTOY a confirmé lors de cette réunion surseoir un an à la fermeture de la Trésorerie de Mirepoix, soit un report au 31 décembre 2020.

Monsieur le Président propose une motion pour le maintien et le renforcement du service de proximité. En effet, la suppression de la trésorerie de Mirepoix entraînerait des difficultés tant pour les usagers que pour les collectivités.

Le Conseil Communautaire exige du gouvernement et des autorités de la DGFIP le maintien, la pérennisation et le renforcement de la trésorerie de Mirepoix afin qu'elle exerce ses missions dans de bonnes conditions.

Adopté à l'Unanimité

3. Convention financière 2019 PAH avec la Région pour l'inventaire du Patrimoine

Monsieur le Président informe que la Région Occitanie a envoyé la convention financière 2019 à signer entre la CCPM, CCPO et la Région. Celle-ci permet d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000 € pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine. Cette subvention est reversée au Pays d'Art et d'Histoire en charge de l'inventaire.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cette convention et de reverser cette somme à l'Association Tourisme Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares sur le compte du Pays d'Art et d'Histoire.

Adopté à l'unanimité

4. Fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants

Arrivée de Madame DILLON

4.1- Critères d'attribution du fonds de concours

Monsieur le Président propose de préciser les modalités du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants décidé lors du dernier conseil Communautaires comme suit :

- Le fonds de concours doit faire l'objet d'une demande express de la commune,
- Pour être éligible le projet doit faire l'objet de demandes de subventions auprès d'autres partenaires,
- Un seul projet par an et par commune sera éligible soit au titre du présent fonds de concours ou au titre de celui défini par la délibération n°2016-075 concernant les bâtiments inscrits ou classés,
- Dépenses éligibles : les dépenses d'investissement doivent porter sur des projets concernant les bâtiments communaux ou les espaces publics hors dépenses de voirie,
- Pour les travaux réalisés en régie, les dépenses seront éligibles si elles font l'objet d'une valorisation comptable en section d'investissement,
- Le montant du fonds de concours est plafonné à 5 000 €,
- Le montant du fonds de concours intercommunal sera calculé à 50 % du coût HT restant à la charge de la commune,
- Le montant du fonds de concours intercommunal sera plafonné à 80% du total des participations financières hors commune ; sauf lors d'un déplafonnement par l'État du taux d'intervention sur le projet,
- Pour les projets 2019 seront pris en compte les projets ayant vu leur réalisation commencée ou s'achevée dans le courant de l'année 2019 (1^{er} janvier au 31 décembre 2019).

Adopté à l'unanimité.

4.2- Attribution fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants

Monsieur le Président informe l'Assemblée que les communes de Pradettes, de Vals et de Troye d'Ariège ont déposé une demande de subvention dans le cadre du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants.

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que ces trois communes répondent aux modalités d'octroi au fonds de concours et propose l'attribution du fonds de concours suivant pour chaque commune :

Commune	Objet	Montant fonds de concours
Pradettes	Aménagement Place du Village	3 180.95 €
Vals	Restauration Église Notre Dame 1 ^{ère} tranche	1 901.37 €
Troye d'Ariège	Rénovation énergétique et mise aux normes de l'ancien préau	4 752.85 €

Le Conseil Communautaire approuve la proposition de Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

5. Décision modificative au Budget Général 2019

A la suite de remarques émises par les services de la Préfecture, des virements de crédits sont nécessaires pour compenser les arrondis des Restes à Réaliser en section d'investissement.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-458	7,06 €			
D-23	3,10 €			
D-21	1,11 €			
D-20	1,52 €			
D-021	10,20 €			
R-458			20,25 €	
R-13			2,73 €	
Total Investissement	22,98 €		22,98 €	

Pour la prise en compte de l'aide exceptionnelle votée pour l'EISE, un virement de crédit du compte « dépenses imprévues » au compte « subvention » pour un montant de 60 000 € doit être effectué.

FONCTIONNEMENT		
D- 023 : Dépenses imprévues	60 000,00 €	
D- 6574 : Subventions aux associations		60 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	60 000,00 €	60 000,00 €

Monsieur le Président propose au vote de l'assemblée cette décision modificative au budget principal.

Adopté à l'unanimité.

6. Tarifs des copies pour la régie Centre Social

Monsieur le Président propose à l'Assemblée que les tarifs appliqués pour les copies et impressions au Centre Social soient en cohérence avec ceux de la Médiathèque, à savoir :

- 15 cts/ copie et impression NB et 30 cts/ copie et impression couleur format A4 recto
- 30 cts/ copie et impression NB et 60 cts/ copie et impression couleur format A3 recto

Adopté à l'unanimité.

7. Convention de prêt de bureau Centre Social – EISE pour les permanences

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de reconduire les principes et modalités appliqués par l'EISE dans le cadre de la gestion intercommunale sur la mise à disposition des locaux du centre social aux partenaires :

- Gratuité : pour les services publics, services au public et animations non rémunérés par l'utilisateur
- Payant : pour les organismes facturant leur présentation à l'utilisateur-client

Tarifs :

- Le bureau : 9,50 € la journée ou 4,75 € la ½ journée
- La salle de réunion/d'activités : 44 € la journée ou 22 € la ½ journée ou soirée

Adopté à l'unanimité.

8. Conventions avec la CAF pour les services enfance-jeunesse

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil que :

8.1- Projet adolescents :

La CAF de l'Ariège reconduit le projet adolescents pour l'année 2019.

Depuis 2010, la CCPM répond à cet appel à projet qui permet d'accompagner les jeunes de 14 à 17 ans dans leurs projets. L'orientation principale de ce projet est portée sur l'action culturelle et artistique tout en prenant en compte les temps de loisirs des jeunes. Cette action est menée par les animateurs jeunesse.

Une subvention de 20 000 € pour l'année 2019 peut être attribuée à la CCPM.

8.2 - Contrat Local Accompagnement à la Scolarité (CLAS):

Ce dispositif permet d'accompagner des enfants scolarisés en classes élémentaires et de les faire bénéficier d'un accompagnement méthodologique aux devoirs. Dans un premier temps de la séance, les animateurs du CLAS les aident à faire leurs devoirs en prenant référence avec la leçon, le cahier, le livre. Le deuxième temps de la séance est dédié à la mise en place d'activités proposées et organisées avec les enfants.

Ce dispositif est financé par la CAF de l'Ariège et le Conseil Départemental.

Montant total de l'action : 8 970 €

Subvention Conseil départemental : 1 400 €

CAF de l'Ariège : 2 600 €

8.3 - Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) :

Le Lieu Accueil Enfant Parent est un dispositif conventionné avec la CAF de l'Ariège. Une Prestation de Service (PS) est attribuée par la CAF. Elle dépend du temps d'ouverture du LAEP, et cette PS est complémentaire du Contrat Enfance Jeunesse.

Au vu de ses temps d'ouvertures (mercredis matin et après-midi, samedi matin), le montant de l'aide maximum pour le LAEP est de 7 796 €.

Monsieur le Président propose de signer les dites-conventions avec la CAF de l'Ariège.

Adopté à l'unanimité.

9. Appel à projet CITEO pour l'extension de consignes de tri et signature avenant convention CITEO

Madame la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre du passage à la redevance incitative, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a répondu à un appel à candidatures de CITEO pour « l'extension des consignes de tri et pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers » en déposant un dossier de candidature auprès de cet éco-organisme le 12 juillet 2019.

Ce dossier comporte deux volets :

- Le volet extension des consignes de tri qui interviendra lors de la mise aux normes du centre de tri du SMECTOM du Plantaurel,
- Le volet optimisation de la collecte des emballages ménagers.

Cette optimisation se fera par le développement de nouvelles collectes de proximité (bornes aériennes et semi enterrées à accès badgé) et par la réduction de la fréquence des collectes sélectives en porte à porte. Grâce à cet appel, la CCPM pourrait bénéficier d'une aide de CITEO d'un montant de 67 905 € sur les investissements nécessaires.

Il convient cependant de compléter le dossier déposé le 12 juillet 2019 par une délibération du Conseil Communautaire.

Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente rappelle qu'une convention signée en 2017 avec CITEO portant sur la collecte et l'élimination des papiers et des emballages pour la période 2018-2022 nécessite de signer un avenant pour l'intégration de l'extension des consignes de tri.

Monsieur le Président propose de valider ce projet, de solliciter un soutien financier auprès de CITEO et de signer l'avenant de la convention portant sur l'extension des consignes de tri.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention avec le SMECTOM pour le compostage partagé

La Communauté de Communes a le souhait d'installer sur le territoire des sites de compostage, en partenariat avec le SMECTOM du Plantaurel.

Plus d'une douzaine de sites sont envisagés.

Une convention de partenariat précise les engagements respectifs de la Communauté de Communes et du SMECTOM du Plantaurel, à savoir :

- Le SMECTOM fournira les bacs nécessaires au site de compostage partagé et les signalétiques, assurera la formation des référents et l'accompagnement du projet,
- La CCPM assurera l'animation, le recrutement du référent, le choix des sites et prendra en charge le coût des panneaux soit 96 € par site

Monsieur le Président propose de signer cette convention avec le SMECTOM du Plantaurel

Adopté à l'unanimité.

11. Demande de financement auprès de la DRAC pour la mission complémentaire SPR de Mirepoix

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la communauté de Communes a repris le portage du projet communal de Mirepoix en vue de son inscription dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

L'étude réalisée en 2012-2014 nécessite une actualisation par le biais d'une mission complémentaire. Elle sera destinée à établir une proposition de délimitation du périmètre SPR du site de la commune de MIREPOIX, en vue d'un avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) et d'une enquête publique.

Le devis fourni pour cette étude par l'AARP est estimé à 16 925 € HT.

La DRAC pourrait subventionner ce complément d'étude à hauteur de 100 % du HT.

Monsieur le Président demande l'autorisation de mener à bien ce projet, de toutes les démarches nécessaires et de solliciter l'aide de la DRAC.

Adopté à l'unanimité.

12. Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la composition de la CAO prévue à l'article L. 1414-2 du CGCT doit être modifiée pour être conforme à l'article L. 1411-5 du CGCT.

Selon les dispositions du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres passe donc de 3 membres titulaires /suppléants à 5 membres titulaires /suppléants.

Messieurs Christian CIBIEL, Jean SAINT-MARTIN, Henri BARROU, Pierre ROUGE, et Mme Simone VERDIER se portent candidats comme membres titulaires de la commission d'appel d'offres avec respectivement comme suppléants Messieurs Alain BOULBES, Alain TOMEO, Pierre GARCIA et Mesdames Nicole BASSET et Geneviève BERDEIL.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de faire procéder à l'élection des membres à la commission par un vote à main levée.

Adopté à l'unanimité.

13. Délégation pour le marché public de la 2ème tranche de travaux de la Piscine

Monsieur le Président informe que l'Assemblée qu'il est autorisé par délégation, suivant la délibération n°2014/043, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés en procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget et que leur montant ne dépasse pas 200 000€ HT.

Le montant de la 2^{ème} tranche de travaux de la Piscine est estimé à 900 000 € HT maximum.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de lui donner délégation de pouvoir et de signature pour ce marché.

Adopté à l'unanimité.

14. Délégation pour le marché public Animation PIG (Programme d'Intérêt Général)

Monsieur le Président rappelle que le marché public concernant l'animation sur le suivi du PIG a été lancé.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de lui donner délégation pour la signature de ce marché et tous documents en rapport avec cette décision sur l'avis de la CAO et pour un montant maxi de 270 000 € HT pour une période maximale de 5 ans.

Adopté à l'unanimité.

15. Objectifs de l'année 1 du PIG avec le Conseil Départemental

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Département souhaite que dans le cadre de la demande de subvention pour l'animation PIG, la Communauté de Communes précise l'évaluation des objectifs annuels.

Monsieur le Président rappelle que les objectifs suivants ont été inscrits dans la convention signée avec l'État :

Statut d'occupation	Thématiques	Objectifs sur 3 ans	Objectifs annuels
Propriétaires occupants	Précarité énergétique	96	32
	Autonomie de la personne	24	8
	Logement très dégradé ou indigne	6	2
	TOTAL PO	126	42
Propriétaires bailleurs (logements locatifs)	Précarité énergétique	9	3
	Logement très dégradé/indigne	24	8
	TOTAL PB	33	11
Copropropriétés (Aide aux syndicats)			1

Monsieur le Président propose de porter à la connaissance du Conseil Départemental ces éléments.

Adopté à l'unanimité.

16. Délégation d'octroi au CD09 de l'aide au projet de gîte de DUN

Suite à la loi Notre, le Conseil Départemental ne peut plus intervenir directement sur les projets d'immobilier d'entreprise (compétence économique relevant des Intercommunalités et de la Région). Son intervention financière ne peut se faire que par délégation de la compétence d'octroi de l'aide accordée par la CCPM.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un projet de gîte rural porté par Monsieur DEJEAN répondant aux critères du Conseil Départemental de l'Ariège, peut être subventionné à hauteur de 10 230 €, soit 20% du coût total des travaux.

Monsieur le Président propose :

- D'octroyer à ce projet une aide de 10 230 € (soit 20% des dépenses éligibles HT)
- De signer une convention de délégation d'octroi avec le Conseil Départemental de l'Ariège
- De déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège la compétence d'octroi de la totalité de l'aide accordée à ce projet

Adopté à l'unanimité.

17. Groupement d'achat au SDE09

Le SDE09 a constitué un groupement d'achat d'électricité. Il vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir les offres de fournitures d'énergie les plus compétitives possibles.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention d'adhésion de la CCPM à ce groupement d'achat.

Adopté à l'unanimité

18. Modifications des statuts du SBGH dans le cadre de la loi GEMAPI

Monsieur le Président informe l'Assemblée que la procédure de modification statutaire permettant au SBGH de prendre la compétence GEMAPI pleine et entière sur l'ensemble du bassin versant de l'Hers Vif, a été relancée.

Il convient donc de se prononcer sur les nouveaux statuts du SBGH tel qu'ils ont été présentés en 2018 et de valider cette démarche.

Monsieur le Président précise que la participation financière et le nombre de délégués restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

19. Informations et questions diverses

1) Décisions prises par délégation

Objet	Référence de la décision
Signature local pour les permanences suivi BRSA Mairie de Laroque (loyer 15 € 80 / jour)	N°14/043
Signature de l'avenant du marché Piscine Tranche 1 Montant initial des travaux: 586 450.89 € HT Montant avenant : 8 554.37 € HT Représente 1.46 % du montant initial du marché	N°14/043
Signature de l'avenant du marché des locaux « Annexe » Montant initial des travaux : 422 137.18 € HT Montant avenant : 5 204.18 € HT Représente 1.23 % du montant initial du marché	N°14/043
Contentieux ouverts (SA GORA-Ariège Palette, PLU Roumengoux) frais avocat (Courrech 3750 € HT / 4500 € TTC)	N°14/043 et N°19-067
Régie Création du Centre Social – EISE Recettes et Dépenses	N°14/043
Signature avenant relatif au service de secrétariat mutualisé : Augmentation des heures sur la commune de Belloc (3h par semaine)	N°14/043 et N°17/062

2) PLUi

Monsieur le Président rend compte au Conseil de la réunion de la conférence des Maires qui s'est tenue le 11 septembre dernier. Il explique qu'à la suite d'avis défavorables émis par certaines des Personnes Publiques Associées (PPA) dont l'Etat et la Chambre d'Agriculture la poursuite de la procédure a été jugée trop risquée au niveau juridique. Les services de l'Etat demandant de retravailler le PLUi pour la prise en compte de leur avis, il a été décidé de donner suite à cette demande dans la limite du PADD voté et d'un délai de travail raisonnable permettant de proposer le document pour un nouvel arrêt au mois de novembre.

3) Renouvellement de la convention avec la CCPO pour le développement des circuits courts

Monsieur le Président doit s'entretenir prochainement avec Monsieur SGOBBO, Président de la CCPO pour déterminer les modalités de poursuite de cette action commune. Un projet de convention sera proposé lors du prochain Conseil.

4) Séminaire bilan et perspectives

Un séminaire de réflexion des élus communautaires sera organisé en novembre.

Deux réunions (**le 13 et le 26 novembre 2019 à 18 h**) seront animées par un intervenant extérieur. Il est proposé que le déroulement se fasse par thématique avec une réflexion bilan et perspectives pour chaque thématique.

Un questionnaire ouvert sera adressé à l'ensemble des délégués et délégués suppléants pour connaître leurs opinions et éventuelles suggestions à aborder au cours de ces deux réunions.

5) Edition 2019 de Mirepoix Met de Couvert

La fête de la gastronomie et des produits locaux se tiendra les samedi 12 et dimanche 13 octobre sur la place de Mirepoix.

6) Enquête publique relative au site de traitement des déchets de Berbiac

Mme Verdier informe l'assemblée qu'une enquête publique relative à l'extension du site de Berbiac est en cours. Elle explique qu'il ne s'agit pas d'un agrandissement du site mais d'une modification de la limite de tonnage annuelle qui en l'état contraint les collectivités et par conséquence les particuliers à payer une surtaxe sur les activités polluantes (TGAP).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h30.